



**Extrait du procès-verbal des Délibérations  
de l'Assemblée Générale**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL  
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT  
SMDEA**

**Délibération n°2565**

**L'an Deux Mille Vingt et Deux et le 15 du mois de Décembre**, de 18h00 à 20h00 l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, en visioconférence., en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

**Nombre de délégués en exercice : 424**

**Nombre de voix des délégués en exercice : 560.59**

**Nombre de voix des présents et représentés : 172.96**

**Nombre de voix en visioconférence : 119.17**

**Nombre total de voix : 292.13**

**Quorum : 281.30**

**Nombre de voix recueillies :**

**POUR (compétences eau et assainissement) : 263.19**

**CONTRE (compétences eau et assainissement) : 0**

**ABSTENTION (compétences eau et assainissement) : 5.56**

**NON VOTANTS : 23.38**

**Objet**

**Adhésion commune de FOUGAX ET BARRINEUF compétence Eau**

Madame la Présidente rappelle que, conformément à ses statuts, le SMDEA a pour objet d'assurer les compétences suivantes au sein du périmètre géographique de ses membres :

« Article 2.1 – en matière d'eau potable :

2.1.1. : l'étude, la réalisation, l'extension, l'amélioration, la rénovation, le contrôle, l'entretien, l'exploitation et la maîtrise d'ouvrage des équipements publics de production.

2.1.2 : l'étude, la réalisation, l'extension, l'amélioration, la rénovation, le contrôle, l'entretien, l'exploitation et la maîtrise d'ouvrage des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Commune de Fougax et Barrineuf intégrera le SMDEA pour la compétence Eau Potable sachant qu'il est rappelé que la commune est déjà adhérente du Syndicat pour la compétence assainissement.

Madame la Présidente rappelle que la commune de Fougax et Barrineuf demeure la seule commune isolée de la Communauté des Communes du Pays d'Olmes et que le SMDEA demeure la seule alternative à l'horizon 2026.

Madame la présidente précise que l'adhésion au Syndicat a été validé en conseil municipal en date du 09 décembre 2022.

Considérant les éléments techniques et financiers, Madame la Présidente propose aux membres de l'assemblée générale du Syndicat de délibérer sur l'adhésion de la commune de Fougax et Barrineuf, pour la compétence eau potable, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

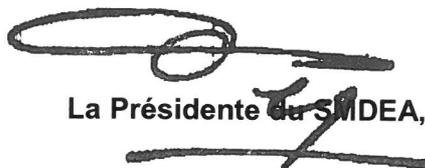
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,**

**APPROUVE**

Le présent rapport

**AUTORISE**

L'adhésion de la commune de Fougax et Barrineuf pour la compétence eau potable et assainissement.



**La Présidente du SMDEA,**

**Christine TEQUI**